



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**80<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 4 décembre 2000, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 43 de l'ordre du jour

### **La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

**Rapports du Secrétaire général** (A/55/175, A/55/389, A/55/465)

**Note du Secrétaire général** (A/55/174)

**Projets de résolution** (A/55/L.33/Rev.1, A/55/L.42)

**Le Président** (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant du Nicaragua qui va présenter le projet de résolution A/55/L.42.

**M. Castellón Duarte** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, au nom de toutes les délégations coauteurs provenant de diverses parties du monde et en celui de ma propre délégation, le projet de résolution A/55/L.42 intitulé « La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. »

Ce projet de résolution est conçu dans une large mesure sur la base du document A/55/465 qui contient

le rapport du Secrétaire général sur la situation en Amérique centrale. Nous avons donc incorporé dans le projet d'importants éléments du rapport qui nous a fourni des données précieuses pour son élaboration. Nous avons, en outre, évalué et mentionné dans notre projet, de récents événements politiques qui se sont déroulés dans notre région et qui marquent de manière déterminante des jalons sur le chemin emprunté par nos pays d'Amérique centrale.

On pourra constater que le préambule du projet de résolution contient une série de réflexions sur les principaux points, dans lesquelles on trouve les aspects déterminants pour la poursuite des efforts visant à approfondir et consolider la paix et le développement de la région centraméricaine.

À cet égard, dans les alinéas du préambule, l'Assemblée réaffirme ses résolutions antérieures et celles du Conseil de sécurité relatives à la même question, ainsi que l'attention pertinente et précieuse que l'Amérique centrale a reçue dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et l'importance de la coopération et de l'assistance tant bilatérales que multilatérales que notre région a reçues de la communauté internationale. À ce sujet, on relève l'importance que nous attachons aux rencontres du Groupe consultatif régional pour la transformation et la modernisation de l'Amérique centrale.

De même, on exprime la satisfaction de constater que les accords de paix réalisés dans des pays comme

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

le Guatemala et El Salvador, ont généré des processus efficaces de pacification qui, de cette façon, ont ouvert de nouvelles possibilités pour un meilleur développement de la région. De même, on insiste sur la participation efficace et la présence de l'ONU dans ces processus, par le biais des diverses commissions de travail qui ont été mises sur pied à cette fin, et sur les récentes élections, lesquelles nous indiquent que la culture de la démocratie a sa place dans la région et que nous pouvons la renforcer.

On met l'accent sur le fait que notre région continue d'être hautement vulnérable face aux assauts de la nature et sur le rapport qui existe entre les effets dévastateurs des catastrophes naturelles et les efforts que nos peuples et nos gouvernements déploient pour obtenir de meilleures conditions de vie. De la même façon, on met en lumière les efforts gouvernementaux déployés par nos pays pour nous préparer à affronter d'une manière plus organisée et plus efficace les forces de la nature chaque fois que nous en sommes les victimes.

La partie qui contient le dispositif de notre projet de résolution comporte 17 paragraphes. Ils sont consacrés, parmi leurs principaux aspects, à prendre note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la situation en Amérique centrale; à souligner la nécessité de continuer à suivre de près la situation dans la région conformément aux objectifs et aux principes de la Déclaration de Stockholm; et, dans ce même sens, à reconnaître l'importance du développement continu des activités du Groupe consultatif régional pour la transformation et la modernisation de l'Amérique centrale, particulièrement lors de sa prochaine réunion qui aura lieu à Madrid, en janvier 2001.

Le dispositif loue également les efforts déployés par les Gouvernements d'Amérique centrale pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et en atténuer les effets; il accueille avec satisfaction les progrès accomplis dans l'application des accords de paix au Guatemala et en El Salvador; et il demande à la communauté internationale, au Secrétaire général et aux organisations pertinentes du système des Nations Unies de continuer à appuyer et à vérifier le processus au Guatemala.

Le dispositif met, en outre, en lumière certains aspects relatifs à l'intégration régionale, particulièrement l'importance du Système d'intégration de l'Amérique centrale, en tant qu'organe créé pour coordonner

et harmoniser les efforts en la matière. À cet égard, le texte met en exergue la Déclaration trinationale du Guatemala, d'El Salvador et du Nicaragua, ouverte à la participation des autres pays d'Amérique centrale et dont l'objectif est d'avancer sur la voie d'une plus grande intégration régionale.

Il réaffirme aussi la nécessité de continuer d'améliorer les processus électoraux dans la région et prend note avec satisfaction de la volonté manifestée par les pays de la région de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer, dans le dispositif de notre projet, notre appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter aide et coopération à la région, même si l'on a obtenu des avancées importantes en matière de renforcement de la démocratie et de la paix, afin de surmonter définitivement les causes profondes qui ont provoqué des conflits armés dans le passé et d'éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir.

Pour finir, je souhaite dire, au nom des coauteurs du projet de résolution, que nous sommes convaincus que l'Assemblée générale adoptera sans difficulté, par consensus, notre projet de résolution.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, qui va présenter le projet de résolution A/55/L.33/Rev.1.

**M. Albin** (Mexique) (*parle en espagnol*): J'ai l'honneur, au nom des auteurs coauteurs, de présenter le projet de résolution A/55/L.33/Rev.1, intitulé « Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala ». En plus de pays énumérés dans ce document, les délégations suivantes se sont portées coauteurs du projet de résolution: Autriche, Canada, Chili, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Finlande, Allemagne, Grèce, Guyana, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Pérou et ex-République yougoslave de Macédoine.

Le 29 décembre 1996, on a mis fin à 36 années de conflit interne au Guatemala avec la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable, qui a été l'aboutissement d'un processus de négociation de six ans mené sous les auspices des Nations Unies et qui a mis en œuvre un ensemble d'accords préalables dans les domaines politique, militaire, législatif, social, économique, foncier, ethnique et culturelle. Tous ces points font partie d'un vaste agenda national pour la paix.

Dès lors, et sur décision des parties, les Nations Unies ont joué un rôle important de vérification de l'application des accords. Telle est dans le fond le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA). La présence de la MINUGUA au Guatemala a été tout à fait positive. Les parties, ainsi que la société guatémaltèque en général, ont reconnu que, grâce à la Mission, les Nations Unies ont donné un sens de fiabilité et de confiance au processus de mise en œuvre des accords de paix. Il existe donc au Guatemala un consensus solide quant à la nécessité que la MINUGUA demeure dans le pays jusqu'en 2003.

Comme les membres le savent, le projet de résolution fait référence à des décisions antérieures de l'Assemblée générale, à des rapports du Secrétaire général et de la Mission, aux progrès et aux difficultés du processus de paix, et à l'importance que la communauté internationale attache à l'application des engagements en suspens dans le cadre du rééchelonnement convenu. Le projet de résolution prend note de ce que les parties ont convenu qu'il importe que la MINUGUA reste présente au Guatemala jusqu'en 2003 et, dans ce contexte, il souligne que la MINUGUA a un rôle clef à jouer pour encourager la consolidation de la paix et le respect des droits de l'homme ainsi que pour la vérifier l'application des engagements en suspens.

C'est pourquoi par ce projet de résolution, l'Assemblée générale autoriserait la prorogation du mandat de la Mission du 1er janvier au 31 décembre 2001, et prierait le Secrétaire général de lui soumettre, à sa cinquante-sixième session, un rapport présentant ses recommandations touchant la poursuite de la phase de consolidation de la paix après le 31 décembre 2001.

Le Guatemala est une expérience à succès des Nations Unies. Les parties témoignent sans équivoque leur attachement au processus de paix. On a enregistré des progrès importants, mais il reste des défis à relever. Les coauteurs espèrent que la communauté internationale et les organisations internationales continueront de contribuer généreusement avec des ressources financières et techniques. Nous sommes persuadés qu'aujourd'hui le processus de paix au Guatemala est un bon investissement.

C'est pour ces raisons que les coauteurs espèrent que l'Assemblée générale renouvellera son appui politique au Guatemala et adoptera à l'unanimité en temps

voulu le projet de résolution que je viens d'avoir l'honneur de présenter.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Mes collègues ont pris la parole au sujet du projet de résolution A/55/L.42, intitulé « La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement ». Nous nous associons à la reconnaissance qu'ils ont exprimée à l'égard de l'appui que la communauté internationale apporte aux pays pris individuellement et à la région dans son ensemble.

Je souhaiterais limiter mes observations d'aujourd'hui au deuxième projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie au titre du point 43 de l'ordre du jour, qui figure dans le document A/55/L.33/Rev.1 et qui est intitulé « Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala ». Je voudrais, à cet égard, commencer par remercier les délégations de la Colombie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de la Norvège et du Venezuela de leur appui constant au processus de paix du Guatemala. Avec beaucoup d'autres pays, ils nous ont accompagnés pendant la longue et difficile phase de négociation des accords et, depuis le 26 décembre 1996, dans la phase d'application des engagements pris dans ces accords. Ces pays s'associent aux pays suivants pour parrainer le projet de résolution : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Costa Rica, El Salvador, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Guyana, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Nicaragua, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

La paix a été et continuera d'être l'œuvre des Guatémaltèques, mais la coopération internationale a été particulièrement importante. Aux pays connus comme les amis du processus de paix se sont associées de nombreuses nations, développées et en développement. Cet appui s'est manifesté également à travers les Nations Unies, qui ont fait partie intégrante du processus en signant les accords, et par le biais de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), qui est un membre de droit sans droit de vote de la Commission de suivi de l'application des Accords de paix. En fin de compte, les Nations Unies ont été un facteur indispensable pour donner une plus grande certitude à l'application des Accords de paix et pour raffermir la confiance à l'égard de la consolidation de la paix. En même temps, le Programme des Na-

tions Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions spécialisées ont appuyé de façon décisive l'application de nombreux engagements contenus dans les accords.

L'analyse des réussites et des lacunes de l'application des accords rappelle le légendaire verre à moitié vide. Les réussites qui nous permettraient de nous concentrer le travail accompli sont nombreuses : c'est la partie pleine du verre. Mais il faut également reconnaître qu'il y a des dossiers en suspens qui représentent la partie vide du verre. Il y a des raisons suffisantes qui expliquent le retard accusé dans l'application des engagements pris à l'origine. Certaines reflètent des attentes excessives au moment de la signature des accords quant à la capacité d'entreprendre tant d'engagements simultanément. D'autres sont le résultat de la dynamique même du processus, dans lequel l'aboutissement d'une étape a entraîné de nouveaux engagements subsidiaires. Il faut également mentionner le manque de résistance de certains groupes de pression qui se sont sentis négativement affectés par certaines décisions. Dans d'autres cas, les institutions impliquées, publiques ou privées, n'ont simplement pas fait montre de la capacité ou de la volonté de s'acquitter de tout ce qui avait été décidé.

Mais quel que soit le cas, s'il est vrai que toutes les parties au processus ont réaffirmé leur attachement aux accords, le fait est qu'il reste de nombreuses tâches non accomplies. Elles ont été ordonnées et rééchelonnées par les signataires du processus, en consultation avec la société civile. L'application des engagements en suspens pour la période 1997-2000 est maintenant prévue pour la période 2001-2003. Les Nations Unies faisant partie intégrante du processus, nous estimons que la présence de l'Organisation est indispensable pendant cette période.

Par ailleurs, alors que nous sommes engagés aujourd'hui dans un débat sur l'application des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de la paix des Nations Unies, il y a au moins une leçon que nous pouvons apprendre de ce groupe qui est dirigé par Lakhdar Brahimi, et cette leçon, vue sous l'angle de l'ONU, est utile pour la question que nous examinons. Cet enseignement nous amène à reconnaître que, dans les situations d'après conflit, les missions de l'ONU ne doivent pas se prolonger indéfiniment mais qu'elles ne doivent pas non plus se retirer de façon prématurée. Je

pense que c'est le cas au Guatemala, où l'ONU joue, à l'évidence, dans l'application des accords de paix, un rôle important mais néanmoins secondaire par rapport à celui des acteurs nationaux. La présence de l'ONU, en réalité, renforce la capacité de ces acteurs nationaux.

Le programme que le Secrétaire général a envisagé dans son rapport A/55/389 et qui prévoit une réduction régulière mais progressive de la MINUGUA pendant les trois prochaines années, à mesure que certaines fonctions seront renvoyées aux instances nationales et d'autres aux programmes et institutions de l'ONU, témoigne d'une démarche équilibrée, compte tenu du dilemme permanent qui se pose quant à la durée de la présence d'une opération de paix de l'ONU dans les pays qui connaissent à des situations d'après-conflit.

En résumé, la prorogation du mandat de la MINUGUA est, à tous égards, fortement recommandée. Pour le Guatemala, il s'agit d'un élément supplémentaire qui milite en faveur de l'application de ce que le Président Alfonso Portillo avait qualifié d'engagement d'État lorsqu'il a pris ses fonctions en janvier dernier. Pour l'ONU, cela donne la possibilité d'un redéploiement opportun et progressif d'une opération qui a connu un grand succès. J'espère par conséquent, que tous les États Membres, sans exception, adopteront le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Pour finir, et en prévision du débat qui aura sans doute lieu au sein du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission, je constate que le rapport du Secrétaire général envisage de réduire sensiblement à partir de 2001 le budget de la MINUGUA. Nous approuvons l'idée d'une réduction régulière mais progressive du personnel de la Mission et nous pensons aussi qu'il est possible d'obtenir un meilleur rendement en remplaçant une partie du personnel international par du personnel local, mais nous voudrions mettre en garde les États Membres quant au danger d'effectuer des coupes budgétaires radicales qui pourraient compromettre la capacité qu'à la Mission de s'acquitter de l'ensemble de ses tâches, surtout dans le domaine de la vérification des droits de l'homme où une présence de la Mission est nécessaire dans différentes localités du pays. Plus précisément, la tentation de fermer un nombre croissant de bureaux régionaux à la suite de mesures d'austérité pourrait affaiblir la présence de l'Organisation sur le terrain, là où elle est particulièrement indispensable.

L'autre enseignement que nous pouvons tirer du rapport Brahimi est qu'il ne faut pas compromettre l'efficacité des missions de l'ONU pour des raisons purement budgétaires. En d'autres termes, lorsque nous décidons d'envoyer une mission dans un pays, dotons-la des ressources suffisantes pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs. Si le Guatemala, son gouvernement et la société civile continuent de s'employer à mettre en oeuvre les engagements énoncés dans les accords de paix, il ne semble pas exagéré de demander que la présence de l'ONU ait l'importance voulue pour assurer l'appui suffisant à ces engagements.

Une fois encore, je remercie par avance les Membres de l'Assemblée générale de leur compréhension et leur appui.

**Mme Salgado de Gómez** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général du rapport publié sous la cote A/55/465, ainsi que des autres rapports qui donnent un aperçu très complet de la situation en Amérique centrale.

Dans sa résolution 54/118 du 15 décembre 1999, l'Assemblée générale avait parlé d'une « nouvelle étape de la consolidation de la paix et de la démocratie en Amérique centrale » et elle avait prié le Secrétaire général de fournir le plus large appui possible aux initiatives et activités des pays d'Amérique centrale dans l'application du nouveau programme intégral de développement durable et la création de l'Union de l'Amérique centrale.

Dans son rapport, le Secrétaire général confirme que le système des Nations Unies, ses programmes et organismes, continuent de fournir une assistance technique et des ressources au titre de programmes nationaux et régionaux mais qu'il existe des problèmes complexes, comme par exemple les disparités entre riches et pauvres, entre les zones urbaines et rurales, les populations autochtones et non autochtones, qui ont fait obstacle à la réalisation des progrès souhaités avec le processus de consolidation de la paix et de la démocratie.

Le rapport parle en termes très optimistes des processus électoraux en El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua et de la création en El Salvador et au Guatemala de la Police nationale civile. Nous nous félicitons de ces progrès qui, à notre avis, témoignent du renforcement des démocraties dans la région.

Le processus de reconstruction dans cette région qui a été ravagée par le cyclone Mitch en 1998, a avancé mais il reste encore beaucoup d'obstacles à surmonter. Grâce à l'appui de la communauté internationale et aux capacités humaines des peuples d'Amérique centrale, cette tragédie a pu être surmontée et des mesures fermes ont été prises pour empêcher de nouveaux assauts de la nature.

La Colombie qui, dès le début, s'est associée au processus et qui a encouragé et reconnu les efforts déployés et les succès remportés, est préoccupée par les indicateurs du développement humain dans notre région qui ont été présentés par le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes. Nous sommes convaincus que la paix et la démocratie ne pourront être solidement ancrées si elles ne sont pas largement et durablement appuyées jusqu'à qu'il y ait un réel développement.

Comme il est dit au paragraphe 17 du rapport publié sous la cote A/55/465 :

« obtenir la paix en Amérique centrale ne veut pas dire mettre un terme à un conflit, mais garantir que le développement humain se traduise par un niveau de vie décent, une alimentation correcte, des soins de santé, l'accès à l'éducation, du travail et des logements. »

Le moment est venu de renouveler cet engagement et de continuer d'investir dans une paix dont nous sommes tous responsables. La résolution dont nous sommes saisis fait partie de cet engagement. Nous espérons que l'Assemblée générale l'adoptera à l'unanimité.

La Colombie, qui fait partie du Groupe des amis du Guatemala, ne peut manquer de reconnaître les progrès importants qui ont été réalisés dans l'application des accords depuis 1996, année où les accords de paix ont été signés et où le nouveau gouvernement du Président Portillo a pris l'engagement important de les appliquer. L'ONU a joué un rôle indispensable par le biais de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. Cette opération a connu un grand succès non seulement pour le Guatemala, mais également pour l'Organisation elle-même.

Il est néanmoins inévitable que dans un processus aussi ambitieux, il y ait des obstacles et des imprévus de toute nature. Cela ne peut, ni ne doit, nous surprendre. Mais il faut bien comprendre qu'il est important de

maintenir le niveau d'appui fourni par la communauté internationale, tant au plan multilatéral que bilatéral. Comme on l'a déjà dit à maintes reprises, cela a été déterminant pour parvenir à instaurer la paix qui règne à présent au Guatemala.

La Colombie qui adhère à ce processus dans son intégralité, demande à l'Assemblée générale d'appuyer cette résolution qui permettra de proroger le mandat de la MINUGUA au Guatemala.

**M. Doutriaux** (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne sur le projet de résolution intitulé « La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement » (A/55/L.42/Rev.1). Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union Européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte, Turquie –, se rallient à cette déclaration.

Je souhaiterais remercier le Secrétaire général pour la qualité des rapports qui nous ont été soumis sous ce point de l'ordre du jour : le rapport sur les droits de l'homme au Guatemala, les deux rapports faisant le point des activités de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) et le rapport portant sur les progrès réalisés dans les pays d'Amérique Centrale dans les domaines de la paix, de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et du développement. Ces rapports confirment l'ampleur des progrès réalisés depuis que l'Assemblée a examiné pour la première fois ce point de l'ordre du jour en 1983. Bien que des problèmes graves et des inégalités sociales importantes subsistent, la majeure partie de la région est désormais en mesure de consolider les progrès réalisés en direction d'un règlement pacifique de différents conflits, de l'exercice libre des droits démocratiques et du renforcement des institutions démocratiques et de l'État de droit.

Avant d'aborder les différentes situations nationales, je souligne l'importance de la priorité qu'accorde l'Union européenne au développement économique et social des pays d'Amérique centrale. Le Pacte de San José, fondé en 1984, est le cadre des échanges entre l'Union européenne et l'Amérique centrale. La dernière conférence ministérielle s'est tenue à Villamouira en février 2000 et a démontré la volonté de

tous les États de l'Union européenne et de l'Amérique centrale de renforcer et d'intensifier leur coopération.

Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de Rio de Janeiro en juin 1999 a également donné une nouvelle impulsion à ce processus dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes en établissant les bases d'un partenariat stratégique comprenant trois volets : un volet politique, un volet économique et un volet culturel, éducatif, scientifique et technique. Dans le cadre de ce partenariat stratégique, l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont pu en particulier adopter à Panama en avril dernier un plan conjoint d'action contre la drogue.

L'Union européenne soutient activement tous les pays de la région qui ont engagé des réformes structurelles qui permettront le développement économique et la paix sociale. Pour aider les pays qui ont été affectés par le passage du cyclone Mitch, l'Union européenne a adopté un plan d'action régional pour la reconstruction en Amérique centrale dont le montant, avec les dons bilatéraux, s'élève à un milliard d'euros.

L'Union européenne entend continuer à appuyer le processus engagé à Stockholm, notamment lors de la prochaine réunion régionale du Groupe consultatif qui aura lieu en janvier 2001 à Madrid. La réunion de Madrid devrait en particulier permettre de présenter l'Amérique centrale comme une zone de développement économique offrant des perspectives d'investissement. Les pays d'Amérique centrale et les pays donateurs examineront durant cette réunion divers projets régionaux visant à la mise en place de grandes infrastructures qui seront à même de faciliter le développement économique et l'intégration régionale. L'Union européenne estime que le programme de redressement devrait notamment renforcer la démocratie, la transparence, la protection de l'environnement et réduire la pauvreté. Les mesures nationales et bilatérales prises dans le cadre du Club de Paris devraient en outre permettre d'accompagner le processus de redressement.

Enfin, l'Union européenne reste attachée, tout comme le Secrétaire général, au renforcement de l'intégration régionale. Celle-ci constitue une condition de la paix et du développement en Amérique centrale et sans doute l'une des meilleures réponses possibles aux frictions diplomatiques et aux incidents frontaliers qui

ont affecté les différents pays de la région depuis deux ans.

L'Union européenne réaffirme son plein appui aux différentes initiatives prises, notamment sous les auspices de l'Organisation des États américains, pour mettre un terme aux différends frontaliers. Aux yeux de l'Union européenne, la stabilité des frontières est cruciale pour la paix et la sécurité dans la région et un élément essentiel de la réalisation des objectifs de paix, de réconciliation, de démocratie, de développement et de justice consacrés dans l'Accord Esquipulas II de 1987. L'Union européenne voudrait ici saluer l'accord portant sur l'adoption de mesures de confiance, signé devant le Conseil permanent de l'Organisation des États américains le 7 novembre dernier par les représentants du Guatemala et du Belize. Elle prend note avec satisfaction de l'approche constructive adoptée par le Nicaragua qui a pris la décision de porter son différend sur sa frontière maritime avec le Honduras devant la Cour internationale de Justice. L'Union européenne appelle le Nicaragua et le Costa Rica à poursuivre le processus initié à Mexico en juin 2000 entre les deux Présidents. L'Union européenne rappelle son attachement aux mesures de prévention de conflits dans la région et soutient la création de mécanismes régionaux de résolution des différends qui peuvent surgir entre les pays de la zone.

L'Union européenne accueille favorablement l'organisation, en fin de l'année dernière, des élections générales auxquelles l'URNG a participé en tant que parti politique. Elle salue la passation pacifique des pouvoirs qui témoignent de progrès sensibles sur la voie de la démocratie et de la création d'un système politique sans exclusives. L'Union européenne soutient sans réserve les propositions raisonnables et équilibrées faites par le Secrétaire général pour proroger le mandat de la MINUGUA jusqu'en 2003. Cette mesure est nécessaire pour permettre au Guatemala de consolider les acquis de l'Agenda pour la paix et surtout d'appliquer les éléments fondamentaux de l'Agenda encore en suspens. L'Union européenne appelle en particulier toutes les parties à mettre en œuvre sans délai les dispositions relatives au Pacte fiscal pour un avenir de paix et de développement, la réforme de la propriété foncière, l'officialisation des langues indigènes, la dissolution de l'état-major présidentiel et la réforme du Secrétariat pour l'analyse stratégique. L'Union appelle les parties à finaliser dès que possible le nouveau calendrier de mise en œuvre des mesures.

De notre point de vue, la prorogation du mandat de la MINUGUA doit avant tout permettre aux parties de mettre effectivement en œuvre leurs propres engagements. La communauté internationale ne peut pas se substituer aux efforts nationaux en faveur de la paix qui restent plus que jamais indispensables.

L'Union continuera à être particulièrement attentive aux mesures prises pour lutter contre les violations des droits de l'homme et assurer une lutte efficace contre l'impunité. L'Union appelle les autorités de Guatemala à mettre en place les recommandations de la mission en matière des droits de l'homme. Elle encourage le gouvernement à mettre en place la Commission pour la paix et l'harmonie, dont l'établissement a été recommandé par la Commission de clarification historique et par le Secrétaire général de l'ONU.

L'Union européenne est encouragée par la poursuite de la consolidation de la paix à El Salvador. Malgré la persistance de certaines difficultés en matière de sécurité publique ou de réforme agraire, des progrès sont enregistrés. L'Union européenne souscrit entièrement aux appels faits par le Secrétaire général pour que le bureau du médiateur, qui constitue une garantie institutionnelle centrale dans le cadre du respect des droits de l'homme, voit son influence et ses moyens renforcés et pour que les parties redoublent d'efforts pour honorer leur engagement de respecter la lettre et l'esprit des accords de 1992.

Dans ce contexte, l'Union salue l'organisation, cette année dans des conditions libres et équitables, des élections parlementaires et municipales au Salvador et des élections municipales au Nicaragua. La manière pacifique dont se sont déroulées respectivement ces élections est un signe encourageant portant à croire que les rancunes du passé ont cédé la place à une véritable maturité politique. L'Union regrette néanmoins, tout comme le Secrétaire général, la faiblesse des taux de participation, accentuée malheureusement au Nicaragua par une réforme électorale qui a dans la pratique éliminé un grand nombre de partis du processus électoral et favorisé une abstention qui, dans certaines provinces, a atteint 80 %. La participation de tous aux processus électoraux, en particulier des populations autochtones et des femmes, devrait, aux yeux de l'Union, être plus activement encouragée.

Je voudrais pour terminer réaffirmer l'engagement sans équivoque des peuples et des gouvernements de l'Union européenne aux côtés des peuples

ples et des gouvernements d'Amérique centrale pour poursuivre ensemble les efforts de consolidation de la paix et de la démocratie dans la région.

**M. Yoshikawa** (Japon) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif sur la situation en Amérique centrale (A/55/465) ainsi que de son excellent rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) (A/55/389).

La communauté internationale est convaincue que la gouvernance démocratique dans les pays d'Amérique centrale est fondamentale pour réaliser la paix et la stabilité régionales. Le Japon se félicite donc du fait que des progrès considérables aient été réalisés dans la consolidation de la paix et la transformation démocratique des sociétés en Amérique centrale. L'an dernier, des élections démocratiques ont eu lieu au Guatemala, au Nicaragua et en El Salvador. Je voudrais mentionner en particulier l'élection qui a eu lieu au Guatemala, il y a un an. C'est la première élection générale dans ce pays depuis la signature des accords de paix en 1996, et elle s'est déroulée de manière libre et équitable, et sans incident majeur. Les observateurs japonais se sont associés aux représentants de l'ONU, de l'Organisation des États américains, de l'Union européenne et d'organisations non gouvernementales pour superviser cette élection.

Le Japon a toujours maintenu que les causes profondes des conflits, telles que les divers problèmes socioéconomiques, doivent être éliminées si l'on veut réaliser une paix et une stabilité durables. À cet égard, je voudrais évoquer la situation au Guatemala. Sous la direction et la supervision de la MINUGUA, la première phase des accords de paix a été rapidement mise en oeuvre avec le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants au sein de la société. Le Pacte fiscal, adopté en mai de cette année, permettra au Gouvernement d'accroître les dépenses relatives aux projets liés au programme pour la paix. Il faut mentionner que ce pacte fiscal a été conclu entre des parties représentant divers secteurs de la société et peut donc être considéré comme une preuve de la volonté du Gouvernement du Guatemala de consolider le processus de paix.

*M. Al-Ashtal (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.*

Il subsiste toutefois encore de graves problèmes qui doivent être rapidement réglés. Je pense en parti-

culier à la nécessité de protéger les droits des populations autochtones, de réformer l'armée, la police civile nationale et le pouvoir judiciaire, et de promouvoir l'application des lois.

Depuis sa création en 1997, la MINUGUA joue un rôle essentiel dans la consolidation de la paix au Guatemala, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Japon appuie donc la prorogation du mandat de la MINUGUA jusqu'à 2003, avec une réduction graduelle de ses capacités, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général.

J'ajouterais que le Japon, pour sa part, a contribué à la consolidation de la démocratie au Guatemala et à la stabilité de la région en augmentant son aide bilatérale et en fournissant une assistance à des projets dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et du développement des infrastructures de base.

De nombreux pays d'Amérique centrale s'efforcent encore de faire face aux dégâts causés par l'ouragan Mitch en 1998. Le Japon a été l'un des nombreux pays qui ont fait part de leur préoccupation en envoyant une aide d'urgence au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala et à El Salvador. Et là encore, les besoins restent importants. Nous espérons que la communauté internationale restera ferme dans son engagement à soutenir les efforts de redressement de ces pays; ce faisant, elle continuera à contribuer au renforcement des fondements de la démocratie et de la stabilité régionale.

Pour terminer, le Japon se félicite de l'intérêt croissant que l'ONU accorde aux causes profondes des conflits et à la nécessité de s'engager dans des actions de consolidation de la paix, de renforcement de la démocratie et de promotion de la stabilité régionale. Il faut également rendre hommage aux peuples d'Amérique centrale pour les efforts qu'ils déploient pour faire face à leurs problèmes socioéconomiques et mettre en place des institutions démocratiques.

Pour sa part, le Japon continue de maintenir des liens étroits avec la région d'Amérique centrale. Avec les pays d'Amérique centrale, le Japon a eu le plaisir de tenir, à quatre reprises, des réunions du Forum Japon-Amérique centrale et les préparatifs sont en cours pour la cinquième réunion qui doit se tenir prochainement. Ce Forum – auquel participent des hauts responsables et des dirigeants d'entreprises du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Costa Rica, de Panama et du Japon – fournit un cadre très



utile en matière de coopération et de consultation sur plusieurs questions d'intérêt commun. Cela confirme le profond attachement du Japon à l'égard de cette région.

Enfin, en tant que coauteur des deux projets de résolution dont l'Assemblée est saisie, ma délégation espère qu'ils seront adoptés par consensus.

**Mme Chassoul** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Aujourd'hui, la paix règne en Amérique centrale. Aujourd'hui, toutes les nations de l'isthme sont profondément attachées à la liberté, à la démocratie, au respect des droits humains et à l'environnement. Aujourd'hui, malgré les difficultés et les catastrophes naturelles, la région fait des progrès sur la voie d'un plus grand développement socioéconomique.

Cette situation contraste avec la situation regrettable des années 80, lorsque la guerre, les destructions, la pauvreté, les injustices sociales et la famine régnaient dans nos républiques soeurs d'Amérique centrale. La situation en Amérique centrale n'était pas très différente de celle qu'on peut hélas observer aujourd'hui dans d'autres régions du monde. La communauté internationale semblait avoir perdu confiance dans la possibilité d'un règlement pacifique, démocratique et immédiat des problèmes de notre région.

Heureusement, la région a été en mesure d'aller de l'avant. Les progrès réalisés ont résulté directement d'un changement d'attitude de la part des dirigeants et des peuples de la région. Nous, Centraméricains, avons renoncé consciemment et délibérément à la violence, tout en adoptant le dialogue, la démocratie et le consensus comme piliers fondamentaux de toutes les relations humaines et internationales. On pourrait fort bien dire que les peuples de l'Amérique centrale ont rejeté la culture de la guerre et adopté la culture de la paix.

En 1987, les dirigeants d'Amérique centrale ont pris la ferme décision d'assumer la responsabilité d'un processus de négociations qu'ils avaient eux-mêmes conçu. Bien qu'il n'ait pas participé aux conflits armés qui ont déchiré notre région, le Costa Rica a joué un rôle actif et déterminant dans le processus de paix en Amérique centrale. L'accord conclu a permis de mettre fin de façon satisfaisante aux conflits armés au Nicaragua, en El Salvador et au Guatemala, et a permis d'assurer la consolidation de la démocratie, le respect des droits de l'homme et la réconciliation de nos peuples. Dans cet effort, l'Amérique centrale a bénéficié du soutien actif et solidaire de la communauté interna-

tionale, en particulier de l'Organisation des Nations Unies.

Le processus de paix en Amérique centrale a eu comme caractéristique de s'attaquer directement aux causes sociales, structurelles et économiques des conflits internes. Les accords de paix comportaient comme élément central des engagements politiques, économiques et sociaux visant à transformer et à moderniser chacune des nations de la région. En dépit des difficultés, toutes les républiques d'Amérique centrale ont fait des pas importants dans la voie de l'édification de sociétés larges, pluralistes, multiethniques, respectueuses des droits de l'homme et capables d'assurer la réconciliation nationale, le développement économique et social et la justice et l'équité pour tous. L'expérience centraméricaine constitue par conséquent un bon modèle des mécanismes nécessaires pour édifier la paix après les conflits armés.

Le Costa Rica est particulièrement satisfait des progrès accomplis par les autres républiques d'Amérique centrale en matière de respect des droits de l'homme et de démocratie. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'il y a, en Amérique centrale, des violations massives des droits de l'homme ou de la volonté démocratique des peuples. Toutefois, l'édification d'une paix durable et stable en Amérique centrale exige des efforts constants. La paix véritable dans la région ne sera garantie que si nous atteignons tous un niveau plus élevé de développement économique et social. Les progrès en matière de démocratie et des droits de l'homme nécessitent des efforts continus pour être maintenus, étendus et consolidés.

Il est nécessaire de prendre des mesures pour réduire l'écart entre les plus riches et les plus pauvres qui afflige nos peuples. Nous devons donner aux plus pauvres et aux plus faibles la possibilité de satisfaire pleinement leurs besoins fondamentaux. Il est indispensable de réduire la vulnérabilité de nos pays aux catastrophes naturelles et d'adopter des mesures efficaces pour la reconstruction et un retour à la normale après ces catastrophes. Nous devons faire de plus grands efforts pour assurer la sécurité de nos populations et éviter l'internationalisation des activités criminelles.

Les efforts faits pour garantir une paix durable en Amérique centrale ne peuvent être considérés comme terminés. Hélas, à l'exception de mon pays, la majorité des nations de notre région ont malheureusement des indices de développement humain très bas. Tant que

toutes les républiques d'Amérique centrale n'auront pas atteint un niveau satisfaisant de développement humain durable, la situation dans la région demeurera précaire. C'est pourquoi mon pays remercie la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Programme des Nations Unies pour le développement, de leur coopération continue dans notre région.

**M. Cordeiro** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Le Brésil suit avec intérêt la consolidation progressive de la paix et de la stabilité en Amérique centrale. Une société sûre de son destin est en train de s'établir grâce au renforcement des institutions démocratiques et à la modernisation des structures économiques. Les gouvernements élus de façon pluraliste et libre dans les pays de la région ont été pleinement consolidés. La déclaration récente des Présidents selon laquelle la région est une zone de paix, de liberté, de démocratie et de développement souligne l'attachement des pays centraméricains à la modernisation. Ces progrès méritent d'être appuyés et encouragés par toute la communauté internationale.

De même, nous félicitons les pays de l'isthme de leur volonté de surmonter les défis qui subsistent, en particulier dans les domaines économique et social. Leur vulnérabilité dans ces domaines exige que des pays d'Amérique centrale qu'ils redoublent leurs efforts, car l'amélioration des conditions de vie de la population est fondamentale pour établir solidement les bases d'une paix et d'une démocratie durables. Dans ce contexte, nous nous félicitons en particulier des progrès obtenus dans l'application des accords de paix au Guatemala ainsi que de la volonté du Gouvernement et du peuple salvadoriens de donner effet aux engagements pris en matière de démocratisation institutionnelle.

Les efforts déployés par l'El Salvador, le Honduras, le Belize et le Guatemala pour trouver des solutions définitives et durables à leurs différends frontaliers témoignent éloquemment de l'esprit de coopération et de conciliation qui anime les peuples de la région. De même, l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale manifeste l'esprit de collaboration et de solidarité nécessaire pour surmonter les défis communs et, en particulier, les catastrophes naturelles qui ont affligé la région ces dernières années.

Il est essentiel que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts déployés à l'échelon

national et régional pour surmonter les causes sous-jacentes des conflits armés. La communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA), doit poursuivre sa coopération et ses bons offices. De même, par le biais de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), elle doit continuer de soutenir la vérification de la mise en oeuvre des étapes du processus de paix au Guatemala. De plus, le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que d'autres institutions internationales doivent poursuivre leurs travaux visant à réduire la vulnérabilité environnementale et sociale de la région et consolider la démocratie et la gouvernance.

Le Brésil a été présent aux moments cruciaux de l'effort fait pour instaurer la paix et la prospérité en Amérique centrale. Il a pris part au Groupe d'appui du mécanisme de Contadora, et coopère avec la MINUGUA en fournissant des effectifs de police et des agents de liaison. Le Brésil participe également aux activités de déminage menées par l'Organisation interaméricaine de défense et de l'Organisation des États américains dans de nombreux pays de la région. Ces dernières années, le Brésil a fait tout ce qui était en son pouvoir pour collaborer aux programmes d'assistance humanitaire dans les pays de la région touchés par des catastrophes naturelles. À la suite des catastrophes récentes, le Brésil a déployé une mission pour évaluer les dommages subis par les infrastructures au Honduras et au Nicaragua.

Le Brésil estime néanmoins qu'outre cet appui humanitaire d'urgence, il est nécessaire de déployer des efforts plus coordonnés à l'échelle internationale. C'est pourquoi nous souscrivons aux initiatives prises à l'Organisation des Nations Unies pour accroître l'efficacité des mesures visant à lutter contre les catastrophes naturelles. Cela signifie mettre l'accent sur les aspects préventifs et créer des mécanismes de coordination et de financement afin de faciliter la transition entre l'assistance d'urgence et la promotion du développement.

Non content d'apporter une assistance humanitaire, le Brésil a, ces dernières années, annulé la dette officielle du Nicaragua et d'El Salvador dans le cadre des mesures de solidarité adoptées par la communauté internationale à la suite de catastrophes naturelles.

De la même manière, nous saluons les efforts déployés pour faire progresser le Système d'intégration

de l'Amérique centrale. Je voudrais me référer à cet égard à la rencontre que le Président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, a eue avec les présidents d'Amérique centrale lors du voyage qu'il a récemment effectué au Costa Rica. À cette occasion, diverses possibilités d'actions conjointes ont été examinées en vue de garantir à toute notre région une participation plus efficace et concurrentielle à l'économie mondiale.

Les progrès déjà obtenus par l'Amérique centrale dans la voie de la paix sont une source d'optimisme et de confiance pour toute la région et renouvellent les espoirs de toute l'Amérique latine dans sa recherche de la prospérité et son affirmation de l'idéal de l'intégration.

**M. Ariás** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration que la France a faite précédemment au nom de l'Union européenne.

Je souhaite néanmoins faire quelques commentaires additionnels compte tenu du rôle que l'Espagne a joué ces dernières années en tant que membre du Groupe des pays amis du Secrétaire général pour les pays d'Amérique centrale.

L'Espagne, qui continue bien sûr d'appuyer la pleine application des Accords de paix du Guatemala, se félicite de l'engagement que le Président Portillo a pris vis-à-vis de ces pays lors de son inauguration en janvier dernier et nous espérons que le Gouvernement, les partis politiques et les divers secteurs de la société civile continueront également d'être attachés à l'application des accords.

Même si l'on a beaucoup progressé ces quatre dernières années, beaucoup reste à faire. L'Espagne espère que l'on adoptera au plus vite le nouveau calendrier d'application des engagements non réalisés et que des progrès seront réalisés en ce qui concerne l'application du Pacte fiscal afin qu'il prenne effet.

L'Espagne est fière d'accueillir la réunion régionale du Groupe consultatif régional pour la transformation et la modernisation de l'Amérique centrale, qui se tiendra en janvier prochain. Cette réunion offrira l'occasion d'examiner la réalisation de grands projets d'infrastructure qui faciliteront le développement économique et l'intégration de l'Amérique centrale.

Le Conseil de sécurité a récemment tenu un débat sur le thème « pas de sortie sans stratégie ». Bien que largement différents, les efforts déployés par l'ONU en

El Salvador et au Guatemala représentent deux bons exemples de succès de l'ONU et de bonne gestion des éléments de maintien et de consolidation de la paix.

Ces deux processus illustrent de manière intéressante comment la communauté internationale peut aider et encourager les forces nationales dans leurs efforts visant à sortir d'un conflit. Les activités de l'ONU en El Salvador ont fourni un exemple parfait de la manière de procéder à la transition d'une opération de maintien de la paix à une opération de consolidation de la paix tout en réduisant progressivement la présence de l'ONU dans le domaine politique et dans celui du maintien de la paix.

La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) a incontestablement joué un rôle important dans les progrès accomplis jusqu'à présent au Guatemala. C'est si vrai que, conscients du chemin à parcourir dans l'application des accords de paix, le Gouvernement, l'ancienne guérilla et la société civile ont joint leurs forces pour demander à l'Assemblée générale de proroger le mandat de la MINUGUA pour une période de trois ans. L'Assemblée devra se prononcer ces prochains jours sur cette requête qui a déjà été présentée dans une proposition du Secrétaire général qui demande la prorogation pour une période initiale d'un an.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que le rapport du Secrétaire général présente une stratégie de sortie pour la mission. Elle continuera de diminuer au cours des trois années à venir, cédant ses fonctions à d'autres institutions et programmes. De cette manière, d'ici à l'an 2004, elle pourra prendre fin après, d'une part, s'être acquittée de ses fonctions et, d'autre part, avoir organisé sa propre succession de manière cohérente et efficace.

L'Espagne est fière d'avoir participé à la MINUGUA depuis sa création et exhorte les États membres à envisager favorablement cette proposition de prorogation.

**M. Méndez** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté les rapports qui donnent une orientation à l'examen de la question qui nous occupe, à savoir quels sont les progrès qui ont été réalisés par l'Amérique centrale dans les domaines de la paix, du développement, de la liberté et de la démocratie.

L'examen de cette question montre à nouveau l'importance que notre Organisation accorde à la coopération internationale en tant que moyen approprié pour aider les pays d'Amérique centrale à consolider la paix, la justice et la démocratie dans la région.

Outre le rôle que l'ONU joue en matière de suivi, d'appui et de vérification des divers objectifs prévus dans ces accords, nous voudrions souligner l'engagement et la volonté qui poussent les peuples et les gouvernements de ces pays à poursuivre leurs efforts en vue d'une application scrupuleuse de ces instruments dans le but de créer une région de paix, de liberté et de développement économique durable.

Dans ce contexte, nous souscrivons aux vues du Secrétaire général, telles qu'il les a présentées dans son rapport, à savoir que, abstraction faite des difficultés et problèmes existants, les pays d'Amérique centrale sont aujourd'hui plus à même de consolider les progrès réalisés pour régler les conflits par le biais de moyens pacifiques tels que le respect des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et la réaffirmation de l'état de droit.

Dans ce contexte, le Venezuela estime que c'est essentiellement à ces pays qu'il incombe, avec l'appui de la communauté internationale et des instances pertinentes, d'oeuvrer à l'élimination des causes structurelles des conflits qui ont gravement affecté la région pendant les années 80. Ces causes étaient essentiellement liées à des problèmes d'ordre économique et social et aggravées par une absence de régime démocratique et d'un climat de liberté et de respect des droits de l'homme.

À cet égard, nous apprécions grandement la contribution apportée par des entités telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), laquelle a facilité et renforcé les efforts déployés par les pays de la région comme le montrent les exemples d'El Salvador et du Guatemala. En tant que membre du Groupe des pays amis, nous appuyons la requête pour la prorogation du mandat de la MINUGUA dans les conditions demandées par le Gouvernement du Président Alfonso Portillo.

Dans un esprit de solidarité et de coopération, le Venezuela a appuyé, dans toute la mesure de ses possibilités, les activités de reconstruction et de relèvement des pays de la région ainsi que leur développement

économique. Nous avons ainsi participé à des activités de déminage dans différents pays et au processus du Groupe consultatif régional pour la transformation et la reconstruction de l'Amérique centrale, qui se réunit régulièrement depuis 1998 pour contribuer à réduire la vulnérabilité sociale et écologique de la région. Ceci est devenu particulièrement nécessaire après les ravages provoqués par le cyclone Mitch.

De la même manière, nous avons signé, au mois d'octobre dernier, un accord de coopération en matière d'énergie avec les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. En vertu de cet accord, le Venezuela fournira à ces pays, dans des conditions de financement favorables, 80 000 barils de pétrole par jour en plus des 160 000 barils qui ont été fournis quotidiennement, conjointement avec le Mexique, à certains de ces pays au cours des deux dernières décennies dans le cadre du programme de l'Accord de San José et ce dans le but de réduire leurs besoins économiques.

Dans un contexte plus vaste, le Venezuela a participé, également en qualité d'associé, au dialogue politique et de coopération économique institué depuis plusieurs années déjà entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale, connu sous le nom de processus de San José, grâce auquel nous entretenons un contact plus direct avec la réalité des intérêts de la région et avec les efforts déployés par la communauté internationale en faveur du renforcement de la démocratie et de la promotion du développement économique et social de nos pays, dont la consolidation du Système d'intégration de l'Amérique centrale représente aussi un élément important.

Finalement, le Venezuela souhaite réaffirmer qu'il est fermement disposé à continuer de contribuer aux efforts déployés essentiellement par les pays de la région, avec l'appui de la communauté internationale par le biais des différents mécanismes de coopération, en faveur de la paix, de la démocratie et du développement. C'est dans cet état d'esprit que notre délégation s'est portée coauteur des projets de résolution A/55/L.33/Rev.1 sur la MINUGUA et A/55/L.42 sur la situation en Amérique centrale.

**M. Meléndez-Barahona** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer, par votre truchement, ma reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté sur la situation en Amérique centrale, publié sous la cote A/55/465, qui nous offre des éléments de ré-

flexion qui contribuent au débat sur la question que nous examinons.

En 1983, lorsque l'Assemblée générale a commencé l'examen du point de l'ordre du jour intitulé «La situation en Amérique centrale : menaces à la paix et à la sécurité internationales et initiatives de paix» en 1983, les relations entre les pays d'Amérique centrale étaient caractérisées par des tensions politiques et militaires qui aggravaient la crise régionale, dans la mesure où les conflits nationaux semblaient pouvoir déborder de leurs frontières respectives et créer un conflit généralisé, avec toutes les conséquences néfastes que cela pourrait avoir pour les peuples d'Amérique centrale. Cette situation de crise était décrite et reprise chaque année dans les rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale, qui faisaient état des incertitudes qui régnaient dans la région et qui étaient dues à des positions d'antagonisme inconciliables dans le contexte de la guerre froide.

Treize ans après la signature d'une «Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale», nous sommes encouragés par le contenu du dernier rapport du Secrétaire général qui reflète une modification profonde de la situation sociale, politique, économique, institutionnelle et de sécurité de la région, par le biais d'un processus qui nous a permis de consolider les bases d'une démocratie véritable; de garantir le respect et la promotion de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales; d'instaurer des gouvernements légitimes et librement élus; de renforcer la société civile; et de décider de faire de l'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, où l'expérience de la guerre et de ses fléaux ne se répéterait jamais plus.

S'il est vrai que nous avons beaucoup progressé dans la transition de la guerre vers la paix et la démocratisation, nous partageons l'évaluation contenue dans le rapport du Secrétaire général, qu'il existe encore de nombreux défis – toutefois non uniques à notre région – qui doivent être affrontés avec la même détermination que l'on a accordée à la recherche d'une solution aux conflits armés, en particulier parce que ces problèmes structurels continuent d'affecter les conditions de vie d'une grande partie de la population de notre région. Une inertie face à ces problèmes pourrait faire de notre région un foyer potentiel et réel de tensions et de conflits futurs.

En conséquence, les pays d'Amérique centrale, y compris El Salvador, ont réaffirmé dans diverses instances régionales et internationales leur détermination de faire des efforts pour s'acquitter des aspirations et des désirs des peuples de la région, et en particulier les engagements qu'ils ont pris dans le domaine du développement social, dont l'objectif est l'éliminer la pauvreté et le chômage; d'établir des sociétés plus justes et plus équitables; d'améliorer la sécurité publique; de renforcer l'appareil judiciaire; de consolider une administration publique moderne et transparente; de lutter contre la corruption, l'impunité, le trafic de drogues et d'armes, le terrorisme et activités connexes.

À cette fin, au niveau national, j'ai le plaisir de vous faire part du fait que le Président d'El Salvador, M. Francisco Flores Pérez, a récemment présenté à la nation un programme ambitieux et sans précédent d'intégration, qui comprend trois composantes. Sa première composante est l'intégration géographique, comprenant la construction de projets importants d'infrastructure terrestre et maritime qui amélioreront et faciliteront les liaisons au niveau interne, au niveau de l'Amérique centrale et avec le reste du monde. La deuxième composante est l'intégration humaine, par le biais de laquelle on cherche à créer une société inclusive, adaptée aux conditions du siècle actuel, et à mettre en oeuvre d'importants projets de protection de l'environnement et en offrant à notre population un accès et une formation non discriminatoires essentiels pour qu'ils utilisent de façon productive les nouveaux moyens de communication et d'information et les nouvelles technologies. La troisième composante est celle de l'intégration économique, qui comprend la loi d'intégration monétaire récente qui établit le cours du colón à 875 par rapport au dollar et prévoit la libre circulation de cette devise. Cette loi facilite aussi la liberté de change pour d'autres devises, telles que l'euro, le yen et la livre sterling. Ainsi, les Salvadoriens se retrouveront dans une meilleure situation financière, puisque les taux d'intérêt vont diminuer, que les risques associés au change seront éliminés et que la gamme et la durée des mécanismes financiers seront étendues, profitant ainsi à la majorité de la population. Les salaires et les retraites pourraient ainsi être établis dans une devise forte au choix du travailleur. De la même façon, l'élimination du risque dans le change établira une plus grande stabilité institutionnelle dans le pays, le rendant encore plus attrayant pour les investissements étrangers à long terme. Nous sommes sûrs que le Gouvernement d'El Salvador pourra compter sur

tout l'appui international pour que ce programme global serve d'élément qui donne un nouveau dynamisme à l'économie salvadorienne, renforce l'économie de notre pays et nous aide à relever les défis futurs, afin de réaliser des progrès socioéconomiques équitables, tout en atteignant un meilleur développement humain durable.

Sur le plan régional, les gouvernements d'Amérique centrale estiment qu'il est fondamental d'encourager de façon graduelle et progressive l'intégration régionale comme le meilleur moyen de coordonner et d'harmoniser les efforts régionaux et pour assurer un avenir viable et de progrès pour nos pays, en particulier pour pouvoir faire face avec plus d'efficacité aux défis posés par la mondialisation et la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par la déclaration que l'on trouve dans le rapport du Secrétaire général à savoir :

« L'intégration régionale est cruciale pour la consolidation de la paix et la promotion du développement... Bien que des progrès aient été faits ... la structure d'intégration générale a commencé à se fragmenter au cours de l'année écoulée [à la suite des] différents frontaliers de longue date, dont certains ont récemment repris de plus belle » (A/55/465, par. 57 et 58).

Nous sommes convaincus qu'aucun pays n'ignore l'importance de la coordination et de l'unification des efforts visant à faire face à des problèmes prioritaires communs, ce qui est démontré par la tendance à adopter des processus similaires dans les diverses régions du monde. C'est pour cette raison que nous exhortons nos frères d'Amérique centrale à tenir compte de la recommandation ci-après du Secrétaire général :

« Les gouvernements et les sociétés civiles de la région doivent faire preuve d'une volonté politique plus ferme pour s'engager dans la bonne voie et progresser dans leur entreprise d'intégration, et ce par le biais des mécanismes et des institutions existants » (*ibid.*, par. 57)

et à continuer de chercher une solution à nos divergences par des moyens pacifiques en nous fondant sur le droit international afin de ne pas créer de nouveaux obstacles qui affecteront l'intégration, le libre échange et le développement régional.

Permettez-moi de dire quelques mots sur le cas particulier d'El Salvador, spécifiquement sur l'application graduelle des accords de paix. C'est avec grande satisfaction que nous pouvons affirmer que les engagements pris par le Gouvernement d'El Salvador lorsqu'il a signé les accords de paix, y compris l'Accord de San José relatif aux droits de l'homme de 1990, ont été honorés de façon graduelle et progressive avec la vérification de l'Organisation des Nations Unies, en particulier par le biais de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador, qui a achevé son mandat en avril 1995 sur recommandation du Secrétaire général, étant donné que la réalisation desdits engagements avait été presque totale.

Pour cette raison depuis mai 1995, on a confié à des groupes de plus en plus petits la tâche de vérifier si les engagements contractés avaient été respectés. Il s'est agi dans l'ordre des groupes suivants : la MINUSAL en 1995, le Bureau de vérification des Nations Unies en 1996, un groupe composé de deux fonctionnaires internationaux appuyé par le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en El Salvador à partir de juillet 1997, qui a conclu ses travaux en juin 1998, mois à partir duquel le suivi des questions en suspens s'est trouvé entre les mains du bureau du PNUD en El Salvador qui, comme je l'ai déjà dit, a eu de moins en moins de fonctions à assurer grâce aux progrès réalisés en matière de consolidation de la paix et de mise en oeuvre des accords.

Le Secrétaire général réaffirme dans son rapport qu'en 1999, les fonctions de vérification et de bons offices de l'ONU ont été réduites parallèlement à la mise en oeuvre progressive des accords de paix et que, cette année, elles se sont limitées à quatre engagements de caractère socioéconomique dont l'application est très délicate et très complexe. Il s'agit en effet de programmes ayant trait au transfert des terres, au transfert des établissements ruraux à leurs occupants actuels, au transfert des terres dépassant la limite légale de 245 hectares et au Fonds de protection des blessés et invalides de guerre.

J'ai le plaisir de réaffirmer à l'Assemblée que le Gouvernement salvadorien est fermement disposé à s'acquitter de tous les engagements qu'il a pris au titre des accords de paix et de clore ce chapitre de son histoire ainsi que l'indique le Secrétaire général dans son rapport.

Je voudrais faire part à l'Assemblée du point de vue du Gouvernement salvadorien en ce qui concerne la mesure dans laquelle les engagements susmentionnés ont été tenus. En ce qui concerne les trois premières questions, le Gouvernement salvadorien s'est acquitté de ses engagements dans toute la mesure de ses possibilités et il déploie actuellement tous les efforts possibles pour s'occuper des détails secondaires qui sont mentionnés dans le rapport du Secrétaire général qui, comme celui-ci l'admet, dépassent les capacités actuelles du Gouvernement.

S'agissant du quatrième engagement, le Gouvernement salvadorien considère qu'il a respecté la lettre des accords de paix en décrétant la création du Fonds de protection des blessés et invalides de guerre et en le dotant des ressources nécessaires à son fonctionnement. Ce fonds s'est heurté à certains obstacles principalement à des difficultés quant à l'identification de tous les bénéficiaires, l'inclusion de nouveaux bénéficiaires et les débats auxquels elle a donné lieu et la faiblesse des ressources financières disponibles à cet effet.

Le Gouvernement salvadorien reconnaît qu'il est important de trouver une solution à ce problème même si cela implique que l'on sorte du cadre des accords de paix. C'est pourquoi des représentants de notre gouvernement et du bureau du PNUD en El Salvador ont examiné les possibilités de faciliter le programme à l'intention des personnes invalides en évaluant les critères permettant d'identifier ceux qui peuvent prétendre à ces bénéfices.

Eu égard à ce qui précède, nous pouvons affirmer qu'El Salvador a honoré les engagements qui étaient les siens aux termes des accords de paix et nous avons le vif désir d'en terminer avec cette étape de notre histoire et de partager avec la communauté internationale toute expérience qui pourrait servir à la réalisation de la paix et de la réconciliation dans d'autres régions du monde.

Nous voudrions également réitérer qu'il y a des objectifs dans la vie d'une nation, en l'occurrence la nation salvadorienne, qui transcendent le temps et l'espace. Je veux parler notamment de la continuité du processus de démocratisation, de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, et du progrès économique et social. Nous oeuvrons tous les jours à atteindre ces objectifs afin de consolider nos acquis pour éviter que les causes

des conflits ne fassent leur réapparition dans nos sociétés et faire en sorte que les succès obtenus se maintiennent et soient renforcés afin que nous puissions continuer d'oeuvrer à la construction d'une société plus juste et plus équitable.

Permettez-moi, pour finir, de faire référence à la déclaration que notre ministre des relations extérieures a faite durant le débat général :

« En ce qui concerne la situation en El Salvador, le processus d'application des accords de paix a été une tâche particulièrement ardue et extrêmement complexe qui a été possible grâce à la ferme volonté politique du Gouvernement, à la détermination du peuple salvadorien et de toutes les forces politiques du pays, aux efforts nationaux qui ont bénéficié de la précieuse collaboration de la communauté internationale, en particulier du groupe des pays amis qui sont toujours restés à nos côtés, et à l'Organisation des Nations Unies, dont le travail de vérification a contribué à la réalisation de la paix en El Salvador et à la réconciliation nationale. » (A/55/PV.19, p. 16)

Nous renouvelons nos remerciements, et comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, mon pays et toute l'Amérique centrale méritent que ces efforts soient appuyés par la communauté internationale, tant au plan bilatéral que multilatéral. Cette aide sera importante pour la consolidation de la démocratie dans la région.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Je tiens à informer les membres que l'Assemblée se prononcera ultérieurement sur les projets de résolution A/55/L.33/Rev.1 et A/55/L.42 afin de permettre l'examen des incidences sur le budget-programme de ces deux projets de résolution.

Je donne la parole au représentant du Nicaragua qui souhaite exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Castellón Duarte** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais préciser que certains partis politi-

ques au Nicaragua, comme l'a dit une délégation, n'ont pas été en mesure de participer aux récentes élections municipales. Ceci a tenu au fait que ces partis n'avaient pas réuni les 75 000 signatures requises pour être éligibles. Permettez-moi de rappeler que 25 partis politiques ont participé aux élections législatives et présidentielles de 1996, dont 20 n'ont pas obtenu le niveau minimal leur permettant d'être élu ne serait-ce qu'un seul député. Ces 20 partis ont reçu plus de 30 millions de dollars de l'État et de la communauté internationale pour pouvoir participer à ce processus.

Je ne crois pas qu'il soit avisé ni économiquement viable de créer des micropartis dans des pays comme le mien. Le Nicaragua a une population d'un peu plus de 2 millions d'habitants et ce sont ces citoyens qui participent aux processus électoraux. Il y a

cinq partis politiques qui représentent toutes les idéologies politiques et au cours des dernières élections, les deux principaux ont reçu près de 700 000 voix.

### **Programme de travail**

*Le Président assume la présidence.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Je voudrais informer les membres qu'à la demande des coparrains du projet de résolution A/55/L.44/Rev.2 et au titre du point 47 de l'ordre du jour, « Assistance à l'action antitrimines », l'Assemblée générale reportera l'examen du projet de résolution à une date ultérieure, qui sera annoncée.

*La séance est levée à 11 h 30.*